

Intervention concernant le préavis municipal N°61 en rapport avec le postulat de Monsieur Simon Barraud.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers ;

Lorsque nous allons chez notre généraliste et que celui-ci nous informe que notre taux de cholestérol est trop élevé et qu'il nous dit qu'il faut manger moins gras, en général on va suivre son avis et adopter de suite le régime prescrit.

Les biologistes nous informent depuis plusieurs années que 76% des insectes volants ont disparus au cours des 30 dernières années. L'Office fédéral de l'environnement a publié pour la première fois en 2005 des recommandations détaillées pour limiter les émissions lumineuses suite à leurs effets néfastes sur notre environnement.

La biologiste Eva Knop, responsable d'un groupe de recherche à l'Université de Zurich et à L'Agroscope* a mis en évidence en 2017** que la lumière artificielle perturbait directement la pollinisation des plantes par les insectes nocturnes. Ils ont observé que des prairies à l'obscurité étaient visitées par environ 300 espèces de pollinisateurs alors que les prairies éclairées en avaient 62% de moins (114 espèces). Les plantes des prairies éclairées ont ainsi produit significativement moins de graines et de fruits.

Ce groupe de chercheurs a également montré que les insectes ravageurs sont favorisés par la lumière, qui de plus accélère le bourgeonnement des fleurs des arbres fruitiers, les rendant plus vulnérables lors de périodes de gel printaniers.

Toutes ces études montrent un impact important de la pollution lumineuse sur notre environnement et sur la biodiversité. Elle perturbe également le cycle jour/nuit chez l'être humain, ce qui impacte sa santé (une relation existe avec la consommation de médicaments, l'obésité, la dépression/suicide, le cancer du sein, de la prostate et du côlon dans des villes très éclairées, ce qui a été démontré au niveau international).

Comme dans le cas de notre taux de cholestérol élevé, le remède dans un premier temps est assez simple : diminuer le plus possible cette pollution lumineuse !

La Municipalité nous informe dans le préavis n°61 que le développement d'un plan lumière pour la commune est à l'étude et qu'il devrait être déposé en 2026-2027. Elle nous informe également une révision du règlement sur les enseignes simultanément au plan lumière. Ce sont de très bonnes nouvelles.

Cependant, des remèdes ou solutions assez simples et peu coûteuses pourraient être réalisées dès maintenant en suivant un certain nombre de recommandations proposées par l'OFEV et par la section suisse de Dark-Sky. Cette organisation mondiale à but non lucratif s'engage depuis 1996 en Suisse pour promouvoir des systèmes d'éclairage respectueux de l'environnement. Depuis plus de vingt ans, les experts de Dark-Sky sensibilisent la population et conseillent les comités de planification et de construction ainsi que les communes.

Elle recommande par exemple :

- De mettre des caches aux lampadaires afin de focaliser la lumière sur les chemins, afin que les zones d'ombres créées le long des haies adjacentes aux routes et lampadaires deviennent des couloirs échappatoires bénéfiques pour la faune nocturne.
- D'inciter les entreprises à éteindre leurs enseignes de 22h00 à 6h00, ainsi que sur les chantiers.
- D'éteindre les abris bus, les parkings et places de jeux dès 00h30, comme Renens et d'autres communes des alentours le font déjà.

Ceci afin de préserver également le sommeil de tous, tout en respectant la sécurité là où elle est nécessaire.

La réponse de la Municipalité au postulat de Simon Barraud ne fait aucunement mention de ces actions citées ci-dessus et ne mentionne pas non plus une volonté d'agir rapidement pour diminuer la pollution lumineuse présente sur le territoire de la commune. Vous l'aurez compris, je suis l'une des personnes qui a voté contre les conclusions du préavis. Au vu de ceci je refuserai le préavis municipal N°61.

Dans le cadre de la discussion du groupe RESOC, nous estimons globalement que les éléments avancés démontrent un engagement dans la bonne direction, mais que la vitesse est trop lente. En particulier nous trouvons dommage que la réponse au postulat Barraud, déposé fin septembre 2022, soit il y a plus d'un an et demi, n'ai pas été l'occasion pour la Municipalité de démontrer une volonté plus forte de commencer le travail sur certains des éléments demandés par le postulant et envisagés, à terme seulement, par la Municipalité. En particulier, par exemple, l'établissement d'une cartographie, telle que demandée par M. Barraud, des endroits de la commune où l'éclairage pourrait être réduit ou à terme stoppé à certaines heures.

Au niveau du groupe RESOC, certains refuseront ou s'abstiendront donc sur ce préavis, voulant exprimer par ce biais le souhait d'un engagement plus fort de la commune dans ce domaine.

Debora Cantoni Glaizot

*URPP Global Change and Biodiversity of the University of Zürich and is part of the Division Agroecology and Environment at Agroscope. L'Agroscope est « le centre de compétence de la Confédération [suisse] dans le domaine de la recherche agronomique et agroalimentaire ».

* * (Knop E., Zoller L., Ryser R., Gerpe C., Fontaine C. (2017) Artificial light as a new threat to pollination. Nature 548: 206-209.)

Contacts Dark-Sky: <https://www.darksky.ch/dss/fr/>